

durée et souvent fatale, exige pour se produire, non seulement la présence de la malaria, mais celle de miasmes provenant de matières animales putrides.

Nous avons actuellement dans les Territoires outre de petits avant-postes détachés, huit postes considérables, savoir :—Régina, Prince-Albert, Battleford, le Fort Saskatchewan, Calgary, Macleod, Lethbridge et la Coulée aux Erables; un aide-chirurgien devrait résider à chacun de ces postes. Pour répondre aux besoins nous avons à présent cinq aides-chirurgiens. Un poste, celui de la Coulée aux Erables, est confié à la charge du sergent d'état-major Holme, dont le terme de service expire au commencement du printemps prochain; ceux de Prince-Albert, de Calgary et de Lethbridge sont maintenant sous la direction médicale de praticiens civils de ces places. Il serait plus satisfaisant d'avoir un aide-chirurgien nommé à chacun de ces postes. Calgary, surtout, devrait en avoir un. Il n'est pas difficile d'obtenir, comme je l'ai déjà montré, des hommes compétents, habiles, dignes de confiance, des hommes de caractère et de réputation, pour remplir ces positions, à un salaire très raisonnable en commençant. Il faudra faire certains arrangements pour la Coulée aux Erables avant le départ du sergent Holme, et si d'autres aides sont nommés, je recommanderais que l'aide-chirurgien Aylen soit placé à Calgary; c'est en homme capable et digne de toute confiance; le poste est important et exige la présence constante d'un officier médical, ce qui ne peut se faire avec un praticien civil, que ses devoirs appellent nécessairement au dehors alors que sa présence peut être absolument requise.

Un nombre d'hommes extraordinaire ont été mis à la réforme pendant l'année expirée le 1er décembre. Vous en trouverez une liste de trente-quatre dans l' "Annexe n° 1," sur laquelle je désire attirer spécialement votre attention. Un examen de cette liste démontre que sur ce nombre pas moins de vingt-cinq ont été mis à la réforme, ou pour maladies qu'ils avaient lors de leur admission dans la police par les chirurgiens qui les ont examinés, ou dont ils avaient souffert avant leur engagement, telles que le rhumatisme et la syphilis; la première de ces affections est extrêmement sujette à reparaître par suite d'exposition aux intempéries des saisons, tandis que la seconde peut offrir des symptômes secondaires ou tertiaires à diverses périodes. Des neuf autres, un n'a pas été ré-examiné à son arrivée à Régina, et peut, comme beaucoup d'autres, réjetés après un nouvel examen pour la même maladie, avoir été admis dans la police avec une "hernie." Un autre était un fourbe insigne ayant épuisé tous les moyens imaginables pour se soustraire à ses devoirs depuis son entrée dans la police, et très capable de produire artificiellement l'affection de l'oreille pour laquelle il a finalement été mis à la réforme et déchargé comme étant impropre au service.

Mais en laissant ces deux derniers cas de côté, et en supposant que tous ceux qui ne sont pas compris dans les vingt-cinq mentionnés ci-dessus, étaient réellement incapables de servir, et incurables par suite de maladies contractées après leur admission dans la police, le nombre de ceux qu'il aurait fallu nécessairement "mettre à la réforme," s'ils eussent été rigide et scrupuleusement examinés avant leur engagement, aurait été réduit aux neuf dixièmes de un pour cent, pour tout le corps de police. Et je suis certain que plusieurs même de ceux-ci, quinze pour cent, au moins, auraient pu être rendus propres au service, s'ils n'avaient pas décidé de se servir de leur maladie comme moyen d'échapper aux conséquences de leur engagement.

L'examen attentif de la susdite liste, qui n'a pas été préparée sans un certain travail, indiquera mieux que ne pourraient le faire mes représentations verbales, la nécessité d'user de plus de discernement dans le choix des chirurgiens chargés de l'examen des recrues qui est souvent trop peu rigide. Je recommanderais aussi que les questions suivantes soient ajoutées à celles que les papiers d'examen médical contiennent déjà, et qu'on veille avec soin à ce que les candidats répondent correctement et honnêtement à toutes ces questions, savoir, le candidat a-t-il jamais souffert des affections suivantes? 1, rhumatisme? 2, syphilis? 3, hémoptysie? 4, épilepsie? S'il existe quelque raison de croire qu'il a été affecté d'aucune de ces maladies, il doit être refusé sans hésitation.